

**PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DE COMMUNAUTE
de la séance du 19 février 2019
à OBERHERGHEIM**

PARTICIPATION DES DÉLÉGUÉS

Communes	Délégués	Présents	Excusés	Procuration à
BILTZHEIM	VONAU Gilbert	X		
	GUIGNOT Alain	X		
ENSISHEIM	HABIG Michel	X		
	ELMLINGER Carole	X		
	KREMBEL Philippe	X		
	SCHMITT Muriel		X	G.COADIC
	HEGY Patrice	X		
	COADIC Gabrielle	X		
	MARETS Patric	X		
MEYENHEIM	MISSLIN Christine	X		
	SANJUAN José	X		
	BOOG Françoise		X	A.FURLING
	FURLING Armand	X		
MUNWILLER	MASSON Laurence	X		
	WERNER Patrice	X		
	MENAUT Philippe		X	
NIEDERENTZEN	WIDMER Jean-Pierre	X		
	ALBRECQ Antoine	X		
NIEDERHERGHEIM	MOSER Gilbert	X		
	ZEMB Alain	X		
OBERENTZEN	MATHIAS René	X		
	BRENDLE Bernard	X		
OBERHERGHEIM	SICK Corinne	X		
	LAPP Philippe	X		
	MULLER Bernard		X	
REGUISHEIM	HOEGY Bernard	X		
	METZGER Fabienne	X		
	PAULUS Frank	X		

Assistent également :

M. Robin KOENIG, *Directeur Général des Services*, M. Gilles THIEBAUT, *Responsable des finances*

Auditeur : 0

Presse : L'Alsace

Monsieur **Michel HABIG, Président**, salue les membres du Conseil de Communauté et ouvre la séance à 20h00. Avant d'aborder l'ordre du jour, il fait observer un instant de recueillement après les récents actes d'antisémitisme.

Puis il procède à l'appel nominatif des délégués et constate que le quorum est atteint.

Ordre du jour

- Point 01** - Approbation du procès-verbal de la séance du 06 décembre 2018
- Point 02** - Désignation du secrétaire de séance
- Point 03** - Délégation de compétence au Président
- Point 04** - Rapport d'Orientations Budgétaires
- Point 05** - Pôle Ill-Thur à Ensisheim vente de terrain à la SCI MAXIFER
- Point 06** - Parc d'Activités de la Plaine d'Alsace : indemnisations exploitants agricoles suite à acquisition de terrains
- Point 07** - Parc d'Activités de la Plaine d'Alsace tranche 1b : Vente de terrain à la SCI AQUILA
- Point 08** - Ordures ménagères : Marchés de service pour l'exploitation des déchetteries intercommunales
- Point 09** - Divers et informations

Point n° 01 - APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SÉANCE DU 06 DECEMBRE 2018

Il est proposé au Conseil de Communauté d'approuver le procès-verbal de la séance du 06 décembre 2018.

Après délibération,

*Le Conseil de Communauté,
à l'unanimité,*

- **approuve** le procès-verbal de la séance du 06 décembre 2018.

Point n° 02 - DÉSIGNATION DU SECRÉTAIRE DE SÉANCE

Il est proposé au Conseil de Communauté de désigner Monsieur Gilbert VONAU, 1^{er} Vice-président, en qualité de secrétaire de séance.

Après délibération,

*Le Conseil de Communauté,
à l'unanimité,*

- **désigne** Monsieur Gilbert VONAU, en qualité de secrétaire de séance.

Point n° 03 - UTILISATION DES DÉLÉGATIONS DE COMPÉTENCES PAR LE PRÉSIDENT

Conformément à la délibération du 10 avril 2014, l'assemblée est informée que le Président a utilisé *la délégation de compétences* que le Conseil de Communauté lui a accordée en vertu de l'article L 5211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Il est rendu compte des décisions prises en vertu de cette délégation depuis la dernière réunion :

- **Décision n° 28/2018 du 03 décembre 2018**

Opération : Démolition et réhabilitation du bâtiment intercommunal à Ensisheim

Objet de la décision : attribuer et signer le marché de travaux – lot unique « Tous corps d'état » présenté par l'entreprise DEGANIS de Sausheim

Montant du marché : 49 326,21 € HT (tranche ferme à 41 283,44 € HT + option peintures à 8 042,77 € HT).

- **Décision n° 29/2018 du 03 décembre 2018**

Opération : Travaux de création du lieu-dit Thurwald à Niederhergheim

Objet de la décision : confier l'étude de sols avec analyse amiante/HAP sur enrobé, au Cabinet LABOROUTES à Niederhergheim

Montant : 1 325,00 € HT.

- **Décision n° 30/2018 du 3 décembre 2018**

Opération : Aménagement du chemin de la Ferme à Biltzheim

Objet de la décision : signature de l'avenant n° 1 au marché de travaux lot unique « VRD » confié à l'entreprise PONTIGGIA, d'un montant de -2 020,50 € HT, ramenant le montant initial du marché de 149 676,10 € HT à 147 655,60 € HT.

- **Décision n° 31/2018 du 05 décembre 2018**

Opération : Aménagement de la ZA d'Oberhergheim

Objet de la décision : signature de l'avenant n° 1 au marché de maîtrise d'œuvre présenté par le Cabinet URBAMI Consult

Montant de l'avenant : 5 807,55 € HT portant le montant initial du marché de 7 800 € HT à 13 607,55 € HT

- **Décision n° 32/2018 du 17 décembre 2018**

Opération : Aménagement de la partie Sud du Parc d'Activités de la Plaine d'Alsace à Ensisheim

Objet de la décision : affermissement de la tranche optionnelle du contrat de maîtrise d'œuvre confié au Cabinet SERUE à Schiltigheim

Montant : 10 500 € HT.

- **Décision n° 33/2018 du 27 décembre 2018**
Opération : Création d'un itinéraire cyclable Oberhergheim-Biltzheim-Niederentzen-Oberentzen
Objet de la décision : signature de l'avenant n° 1 négatif au marché de travaux lot unique « VRD » confié à l'entreprise TPV d'un montant de – 760,35 €HT, ramenant le montant total du marché initial de 247 047,52 € HT à 246 287,17 € HT.

- **Décision n° 1/2019 du 1^{er} février 2019**
Opération : Zone d'Activités d'Oberhergheim
Objet de la décision : confier la mission de coordination en matière de Sécurité et de Protection de la Santé au bureau d'études CSPS de Reiningue
Montant : 1 328,00 € HT.

- **Décision n° 2/2019 du 4 février 2019**
Opération : Agrandissement et rénovation de la déchetterie d'Oberhergheim et maintenance du système existant à Ensisheim
Objet de la décision : attribution et signature d'un marché relatif à la vidéo surveillance des déchetteries à la société ARS Telecom
Montant : 3 800,38 € HT.

Le Conseil de Communauté prend acte.

Point n° 04 – RAPPORT D'ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES 2019

Monsieur le Président expose :

Le législateur a prévu qu'au maximum deux mois avant le vote du budget primitif, un débat d'orientations budgétaires ait lieu au sein des collectivités de plus de 3 500 habitants.

Il permet d'informer le Conseil Communautaire sur la situation économique et financière de la collectivité, et doit éclairer les choix qui seront faits lors du vote du budget primitif qui doit avoir lieu le 26 mars prochain.

La loi n°2015-991 du 7 août 2015 (Loi NOTRe) a créé par son article 107, de nouvelles dispositions relatives à la transparence et à la responsabilité financière des collectivités territoriales.

Cet article a modifié certains articles du Code Général des Collectivités Territoriales relatifs au débat d'orientations budgétaires en complétant les dispositions relatives à sa forme et son contenu.

Ce débat doit s'appuyer sur un document présenté par le président de l'exécutif de la collectivité portant sur les orientations budgétaires, sur les engagements pluriannuels envisagés ainsi que sur la structure et la gestion de la dette. Il doit également présenter la structure et l'évolution des dépenses et des effectifs (EPCI > 10 000 habitants comprenant au moins une commune de 3 500 habitants et plus).

Ce rapport donne lieu à un débat acté par une délibération spécifique.

Je vous invite à examiner les orientations pour 2019.

1. CONTEXTE INTERNATIONAL ET NATIONAL

La croissance de la **zone euro** s'est considérablement affaiblie en 2018.

L'environnement international se révèle moins porteur notamment en raison de la remontée des prix du pétrole, des tensions commerciales et géopolitiques entre la Chine et les Etats-Unis, des difficultés des pays émergents. Cela est également le cas au sein même de l'Europe en raison du Brexit et du récent rejet du budget italien en octobre dernier.

La croissance de la zone euro devrait donc ralentir de 2,5% en 2017 à 1,9% en 2018 puis à 1,3% en 2019.

Portée par la remontée progressive du prix du pétrole, l'inflation a repris sa hausse atteignant +1,5% en moyenne en 2017. Elle a depuis dépassé l'objectif d'inflation de 2% de la BCE en juin 2018, et s'élevait à 2,2% en octobre. En moyenne, elle devrait atteindre 1,8% en 2018 et en 2019.

Les marchés n'attendent pas de remontée des taux directeurs de la BCE avant décembre 2019.

En France, après un rythme particulièrement dynamique en 2017, la croissance a fortement ralenti au premier semestre 2018 pour atteindre au final 1.5% en 2018.

L'inflation, pour sa part est supérieure à celle de la zone euro et devrait atteindre 1.9% en 2018.

Depuis juin, la France est officiellement sortie de la procédure européenne de déficit excessif ouverte à son encontre depuis 2009, en affichant en 2017 un déficit inférieur au solde de 3% et en s'engageant à s'y maintenir à l'avenir.

Depuis, les changements méthodologiques appliqués par l'INSEE, notamment la décision de requalifier SNCF Réseau en administration publique depuis 2016, ont légèrement détérioré le déficit public (passé de 2,6% à 2,7%) mais considérablement alourdi la dette publique, qui a atteint le niveau record de 98,5% du PIB en 2017.

Celle-ci devrait évoluer légèrement à la hausse et demeurer quasiment stable jusqu'en 2020. Aucune baisse significative n'est désormais attendue avant 2021.

Néanmoins, dans le projet de loi de finances 2019, le gouvernement a réaffirmé son triple objectif d'assainissement des finances publiques d'ici 2022 : la réduction de 2 points de PIB du déficit public, de 3 points des dépenses publiques et de 5 points de PIB de la dette.

Etant donné les événements sociaux actuels, il est fort probable que ces objectifs soient compliqués à atteindre.

Concernant le **projet de loi de finances**, l'année 2019 ne sera pas marquée par des changements majeurs pour les collectivités locales. Certaines dispositions et orientations sont, néanmoins, à relever :

- le niveau global de la DGF fixé à 26,9 milliards € en 2019 est maintenu par le gouvernement à son niveau 2018, comme promis en contrepartie du dispositif de contractualisation ;
- le niveau global de la dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR) reste inchangé à 1 milliard € en 2019 alors que la dotation de soutien à l'investissement local (DSIL) en diminution s'élève à 570 millions € pour 2019, contre 615 millions € en 2018 ;
- la minoration pour le bloc communal des fonds départementaux de péréquation de taxe professionnelle (FDPTP) à hauteur de 49 millions € ;
- le montant global du FPIC, maintenant figé, reste fixé à 1 milliard €.

Enfin, concernant la suppression de la taxe d'habitation, la question reste ouverte.

Si le gouvernement s'était engagé à « rembourser à l'euro près » la taxe d'habitation aux communes, l'inquiétude demeure quant à la suite. Ce remboursement sera-t-il pérennisé ? Comment sera-t-il financé ?

2. CONSEQUENCES POUR LA CCCHR

Nous estimons le montant de DGF pour 2019 en baisse de 35 000 € par rapport à 2018 suite à la perte de la DGF bonifiée (étalée sur 3 ans).

Pour la communauté de communes du Centre Haut Rhin et depuis 2012, la perte cumulée de la DGF s'élève à la somme de 1 162 000 € :

									En euros
Années	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	Perte cumulée
Montant DGF	1 127 000	1 096 000	1 091 000	1 012 000	952 000	891 000	860 000	825 000	DGF
Perte cumulée		-31 000	-36 000	-115 000	-175 000	-236 000	-267 000	-302 000	-1 162 000

Le FPIC (fonds de péréquation intercommunal et communal) assure une redistribution des ressources des ensembles intercommunaux les plus favorisés vers les plus défavorisés.

Sur les bases énoncées précédemment, nous estimons la contribution de la communauté de communes du Centre Haut Rhin au fonds pour 2019 identique à celle de 2018 soit 360 000 € (incluant la participation à hauteur de 50% de la contribution des communes membres).

Depuis 2012, cette charge nouvelle pour la collectivité s'élève à la somme de 1 760 000 € :

									En euros
Années	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	Charge FPIC
Coût	25 000	74 000	109 000	162 000	310 000	360 000	360 000	360 000	1 760 000

En 5 ans entre 2012 et 2017, le FPIC aura été multiplié par quatorze !

La perte totale pour la collectivité s'élève donc à 2 922 000 € depuis 2012.

La loi de finances 2018 prévoyait une baisse de la dotation de compensation de la réforme de la taxe professionnelle (DCRTP) et du FNGIR.

Ces deux dotations créées en 2010 par l'Etat pour compenser en partie la suppression de la taxe professionnelle, et annoncées à l'époque comme figées dans le temps, devaient être minorées dès 2018.

Cette baisse de DCRTP et de FNGIR n'a finalement jamais été effective, le gouvernement ayant fait le choix de reculer.

Sans informations précises sur le sujet, nous estimons que les montants seront maintenus en 2019 (respectivement 735 000 € et 65 000 €).

3. SITUATION DE LA CCCHR

La dette au 31 décembre 2018 s'élève à la somme de 4 572 000 €, soit 298 €/habitant (50 €/habitant hors budgets annexes ZAID et ZA9). La collectivité s'est désendettée en 2018 à hauteur de 2 261 000 € après 746 000 € en 2017 soit trois millions en deux ans.

Sa dette se répartit de la façon suivante :

Budget principal, trois prêts à taux fixe pour un montant de 266 000 € ;

Budget annexe OM, un prêt à taux fixe de 314 000 € ;

Budget annexe enfance jeunesse, un prêt à taux fixe de 192 000 € ;

Budget annexe ZAID, deux prêts d'un montant total de 2 500 000 € soit :

- prêt à taux fixe (0.50%) de 1 500 000 € avec remboursement du capital in fine en 2019 ;
- prêt à taux fixe (0.32%) de 1 000 000 € avec remboursement du capital in fine en 2020.

Budget annexe ZA9, un prêt à taux fixe (0.50%) de 1 300 000 € avec remboursement du capital in fine en 2019.

Le taux d'intérêt moyen de remboursement de la dette en 2018 est de 0.80%.

4. PROSPECTIVE

En 2019, les orientations suivantes vous sont proposées :

Accentuer le développement économique :

- Poursuivre l'aménagement du Parc d'Activité de la Plaine d'Alsace ;
- Aménagement de nouvelles zones d'activités à Oberhergheim et Niederentzen.

Renforcer l'attractivité touristique de notre territoire avec :

- Le développement des pistes cyclables ;
- La création d'une brochure mettant en valeur le territoire.

Conforter les services petite enfance et périscolaire qui répondent à des besoins légitimes de la population

Développer la qualité de notre environnement avec :

- La rénovation et l'extension de la déchetterie d'Oberhergheim ;
- Des actions liées à la mise en place du Gerplan avec des interventions visant à valoriser le territoire et son patrimoine.

Renforcer la solidarité intercommunale par :

- L'élaboration et le financement d'un P.L.U. intercommunal.
- La **prise en charge par la communauté de communes de 50% du coût** du FPIC de chaque commune membre. Nous prévoyons pour 2019 (sur la base des éléments développés précédemment) un coût de 360 000 € identique à celui de 2018. Pour mémoire, notre contribution a évolué comme suit depuis 2012 :

En euros

Année	Part CCCHR	Prise en charge 50% contribution communes	Coût total
2012	2 000	23 000	25 000
2013	32 000	42 000	74 000
2014	48 000	61 000	109 000
2015	65 000	97 000	162 000
2016	132 000	178 000	310 000
2017	150 000	210 000	360 000
2018	154 000	206 000	360 000
2019	155 000	205 000	360 000
Total	738 000	1 022 000	1 760 000

- La maîtrise d'ouvrage déléguée : ce portage logistique et financier facilite la réalisation des projets communaux. Les opérations réalisées en 2018 placées sous maîtrise d'ouvrage déléguée représentaient un **investissement de 840 000 €**.
- La constitution d'un fonds de concours depuis 2015 alimenté à hauteur de 50 000 € chaque année.

A/ BUDGET PRINCIPAL

I – SECTION DE FONCTIONNEMENT

Globalement, les charges de fonctionnement augmenteront d'environ 1.2% en 2019 par rapport à 2018.

L'évolution des principaux postes de charge sera la suivante :

Les charges à caractère général à hauteur de 215 000 € sont en hausse de 1.9%.

Les charges de personnel : nos prévisions s'établissent à 425 000 € pour 2019, stables par rapport au budget 2018.

Les autres charges seront de l'ordre de 275 000 € identiques à celles de 2018. Elles intègrent depuis l'année passée une charge nouvelle assumée par la CCCHR au titre de la compétence « Gestion des milieux aquatiques et de la prévention des inondations » (GEMAPI) pour laquelle une taxe prévue par le législateur n'a pas été mise en place jusqu'à présent.

Les charges financières : le budget prévisionnel 2019 sera de 16 000 € contre 21 000 € au budget précédent.

Les charges exceptionnelles : ce chapitre prévoit pour l'essentiel la subvention d'équilibre de 1 000 000 € permettant le financement du budget annexe enfance jeunesse.

Les atténuations de produits : elles sont constituées essentiellement des attributions de compensation versées aux communes qui s'élèvent à hauteur de 4 003 000 €.

Elles intègrent également le Fonds de Péréquation Intercommunal et Communal (FPIC). Cette charge était de 360 000 € en 2018 et nous prévoyons, sur la base des hypothèses évoquées précédemment, un coût identique en 2019 pour la contribution de notre collectivité et sur la base d'une prise en charge de 50% des contributions dues par nos neuf communes.

Le budget de charges de fonctionnement prévisionnel pour 2019 pourrait s'établir ainsi comme suit :

En euros	Budget 2018 act	Budget 2019	Var
Charges à caractère général	211 000	215 000	1,9%
Charges brutes de personnel	420 000	425 000	1,2%
Autres charges	275 000	275 000	0,0%
Charges financières	21 000	16 000	-23,8%
Charges exceptionnelles	940 000	1 005 000	6,9%
Atténuation de produits	4 367 000	4 373 000	0,1%
TOTAL DEPENSES	6 234 000	6 309 000	1,2%

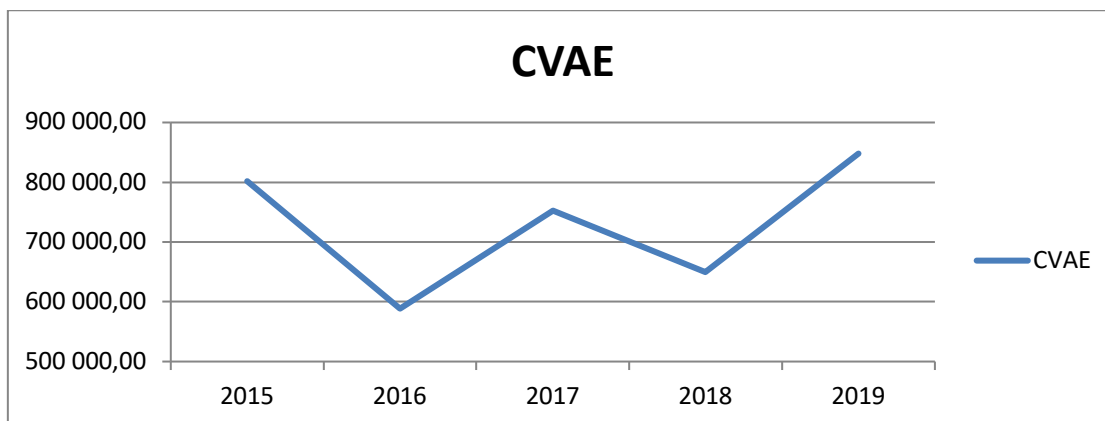
Globalement, les produits de fonctionnement vont augmenter de 10.7% en 2019 par rapport à 2018.

L'évolution des principaux postes de produits de la collectivité sera la suivante :

Les impôts et taxes :

La hausse globale de 14.0% soit 598 000 € pour 2019 est constituée :

- d'une part de l'augmentation de la CFE (Cotisation Foncière des Entreprises) de 388 000 €, conséquence de la sortie d'exonération de Scapalsace et l'installation des premières nouvelles entreprises sur nos zones d'activités ;
- d'autre part de la Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises (CVAE) qui s'affiche en hausse de 200 000 € par rapport au budget 2018. On mesure l'évolution erratique de cette taxe, contrairement à la taxe professionnelle à laquelle elle a succédé, à travers le graphique ci-dessous :



Je vous propose également de maintenir les taux d'impositions de 2018 en 2019. Ces derniers n'ont plus évolué pour notre communauté de communes depuis 2011.

Les dotations et subventions de l'Etat sont estimées en hausse de 2.2%.

Les produits de gestion courante seront supérieurs en 2019 à ceux de 2018, conséquence de l'augmentation des charges de personnel refacturées.

Le budget de produits de fonctionnement prévisionnel pour 2019 est évalué comme suit :

En euros	Budget 2018 act	Budget 2019	Var
Impôts et taxes	4 261 000	4 859 000	14,0%
Dotations et subventions	1 526 000	1 560 000	2,2%
Produit gestion courante	241 491	256 751	6,3%
TOTAL RECETTES	6 028 491	6 675 751	10,7%

II – SECTION D'INVESTISSEMENT

L'année 2019 permettra de lancer un certain nombre de nouveaux projets :

Elle permettra également de poursuivre la démarche d'élaboration du plan local d'urbanisme intercommunal avec une approbation attendue en fin d'année.

La prise en charge du déploiement de la fibre optique engagée par Rosace (délibération du 10 juillet 2017) : 607 000 € prévu en 2019 pour une charge globale de 1 150 000 € (175€/prise) qui s'étalera jusqu'en 2022.

La communauté de communes se verra confier de nouveaux chantiers d'investissement provenant de nos communes (qui s'ajoutent aux opérations en cours et dont les crédits reportés s'élèvent à 2 693 000 €) dont elle assure la maîtrise d'ouvrage déléguée.

Les opérations nouvelles ci-dessous sont d'ores et déjà identifiées :

- piste cyclable à Biltzheim : montant estimé : 210 000 €
- travaux de sécurisation R18bis-RD81 à Niederentzen : montant estimé : 500 000 €

B/ BUDGET ENFANCE ET JEUNESSE

Les charges courantes servant au fonctionnement des structures périscolaires, des crèches et du RAM (Relais d'Assistantes Maternelles) ainsi que les animations à destination des adolescents s'élèveront à 1 335 000 € en 2019 contre 1 293 000 € en 2018.

L'exercice de fonctionnement 2018 est en excédent de 150 000 €. Ceci est dû au fait que nous avons comptabilisé à la fois le solde de la subvention CAF de 2017 et la totalité de celle pour 2018.

Le budget 2019 prévoit :

- une hausse de 53 000 € du coût de la délégation de services publics comme prévu aux avenants au contrat ;
- la disparition du fonds d'amorçage, conséquence du retour aux quatre jours d'école (perte de 56 000 € par rapport à 2018).

C'est pourquoi, la contribution 2019 du budget général à ce budget s'élève à 1 000 000 €, soit 70 000 € de plus qu'en 2018.

En section d'investissement, le budget prévoit :

- 35 000 € de provisions pour l'acquisition de matériel et mobilier pour les besoins des services, ainsi que divers travaux dans nos bâtiments ;
- 53 000 € pour le remboursement du capital de la dette.

C/ BUDGET ORDURES MÉNAGÈRES

Après la mise en place de la redevance incitative au 1^{er} janvier 2014 et la mise en service de la nouvelle déchetterie intercommunale d'Ensisheim, les travaux de rénovation et d'extension de la déchetterie d'Oberhergheim sont en cours (coût prévisionnel 928 000 € TTC) et devraient se terminer avant l'été prochain.

Cette politique et ces investissements, bénéfiques tant au niveau environnemental que financier, ont permis d'augmenter qu'une seule fois jusqu'à présent les tarifs de la redevance incitative depuis sa mise en œuvre.

D/ BUDGET ZA9 DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

Le budget 2019 prévoit des crédits permettant la réalisation de la zone d'activités d'Oberhergheim, en l'occurrence 660 000 €, le solde soit 176 000 € sera inscrit au budget 2020.

Il prévoit également les crédits nécessaires permettant de finaliser les travaux de la zone d'activités de Niederhergheim-est (180 000 €).

Ce budget intègre également des crédits d'études (50 000 €) en vue de l'aménagement de la future zone d'activités de Niederentzen.

Ces dépenses pourront être financées par les ventes de terrain attendues pour 2019 et notamment à Meyenheim (333 000 €) et Niederhergheim (281 000 €).

Le prêt de 1 300 000 € arrivant à échéance fin 2019 pourra être remboursé sur fonds propres.

E/ BUDGET ZAID ENSISHEIM-RÉGUISHHEIM

Le budget 2019 prévoit des crédits (2 100 000 € y compris les indemnités d'éviction) permettant l'acquisition des 19 ha 59 a 36 ca situés au sud du PAPA, conformément à notre délibération du 06 décembre 2018.

Il prévoit également les crédits permettant de finaliser la deuxième tranche d'aménagement de la zone (500 000 €), de débiter les travaux de viabilisation (300 000 €) et de réaliser sur la partie sud les fouilles archéologiques.

Ces dépenses pourront être financées par les ventes de terrain attendues pour 2019 à savoir 6 800 000 € (dont 6 000 000 € en provenance d'Eurovia15).

5. CONCLUSION

La stratégie originelle de la communauté de communes qui consistait à promouvoir le développement du territoire en favorisant l'investissement, conjugués à l'adoption d'une fiscalité professionnelle unique en 2011, ont permis d'investir dans trois domaines majeurs : le développement économique, les actions en faveur de l'enfance et de l'environnement.

Cette politique volontariste nous a permis, grâce à l'installation de nouvelles entreprises, de faire face à la baisse des dotations de l'Etat ainsi que la charge nouvelle que constituait le FPIC.

Les lourds investissements destinés à promouvoir l'activité et le développement économique de notre territoire commencent à porter leurs fruits et nous ne pouvons que nous en féliciter.

Ce développement économique du territoire nous permettra de continuer à renforcer nos actions au bénéfice de la population et de l'environnement, de créer de nouveaux emplois sur le territoire et développer la solidarité intercommunale.

Le Conseil de Communauté prend acte des orientations budgétaires 2019 présentées par Monsieur le Président.

Point n° 05 : PÔLE ILL-THUR : VENTE DE TERRAIN A LA SCI MAXIFER

Par délibération en date du 22 mars 2018, le Conseil de Communauté a approuvé la vente de parcelles à la SCI MAXIFER située sur la zone industrielle ILL-THUR pour permettre à l'entreprise SAMSON de se développer.

Il s'agit de la vente des parcelles cadastrées section 92 n° 250, 252 et 274 d'une surface respective de 39 centiares, 52 centiares et 5 ares 14 centiares soit une surface totale de 6 ares et 5 centiares, pour un prix de vente total fixé à 11 192,50 € HT (ONZE MILLE CENT QUATRE VINGT DOUZE EUROS ET CINQUANTE CENTIMES HORS TAXES).

La vente, initialement prévue sous forme d'acte administratif, est finalement conclue sous la forme d'un acte authentique.

Après délibération,

*Le Conseil de Communauté,
à l'unanimité,*

- Décide de la vente à la SCI MAXIFER des parcelles cadastrées section 92 n° 250, 252 et 274, d'une surface respective de 39 centiares, 52 centiares et 5 ares 14 centiares, soit une surface totale de 6 ares et 5 centiares, pour un prix de vente total fixé à 11 192,50 € HT (ONZE MILLE CENT QUATRE VINGT DOUZE EUROS ET CINQUANTE CENTIMES HORS TAXES), avec la faculté de se substituer, totalement ou partiellement toute personne physique ou morale, qu'elle souhaitera, aux charges et conditions prévues dans la présente délibération. Il est précisé que les frais d'acte sont à la charge de l'acquéreur.
- Autorise le Président ou le Vice-Président délégué, avec faculté de se substituer, à signer l'acte authentique de vente,
- Autorise le Président ou le Vice-Président délégué, avec faculté de se substituer, à signer tous actes et documents nécessaires à intervenir.

Point n° 06 : PARC D'ACTIVITES DE LA PLAINE D'ALSACE : indemnisations exploitants agricoles suite à acquisition de terrains

Dans le cadre de l'acquisition des terrains cadastrés section 48 numéros 310/49 et 50 aux consorts MISSLIN (cf délibération du conseil communautaire en date du 06 décembre 2018), il a été convenu avec les exploitants d'indemniser ces derniers afin que la Communauté de Communes puisse procéder aux levées des contraintes archéologiques et préparer la viabilisation de cet espace.

Les parcelles ont ainsi été libérées dès l'hiver 2018-2019 au profit de la Communauté de Communes.

Un accord portant sur l'attribution des indemnités, et selon les barèmes de la chambre d'agriculture, a été trouvé avec les exploitants : l'EARL MISSLIN Bernard ainsi que la SARL TPLEG ayant leurs sièges à Ensisheim, 9 rue du Soldat Lafonta.

Le détail des indemnités figure dans le tableau ci-après :

	SURFACE	PRIX
Indemnités d'éviction sur 5 ans – maïs (cf. barème services fiscaux)	18 ha 59 a 36 ca	133 223,14 €
Indemnités d'éviction sur 5 ans - fraises	1 ha	61 500,00 €
Acquisition du Pivot sur place		40 000,00 €
Indemnité perte de culture année 2018 – 2019 (blé)	19ha 59 a 36 ca	17 634,00 €
TOTAL GENERAL		252 357,14 €

Ces indemnités se répartissent de la manière suivante :

- EARL MISLIN Bernard : indemnités d'éviction sur 5 ans pour les 18ha59a36ca de maïs, pour l'acquisition du pivot et l'indemnité de perte de culture (blé) au titre de l'année 2018-2019 sur 18ha59a36ca, soit : 133 223,14 + 40 000 + 16734 = 189 957,14 €
- SARL TPLEG : indemnités concernant l'exploitation du terrain d'un hectare restant composées de l'indemnité d'éviction du terrain d'1 ha pour la culture de fraises : 61 500 € et indemnité de perte de culture (blé) au titre de l'année 2018-2019 sur 1ha : 900 €, soit au total : 62 400 €

Après délibération,

***Le Conseil de Communauté,
à l'unanimité,***

- Fixe le montant total des indemnités à verser à hauteur de 252 357,14 euros, réparties entre les exploitants comme suit :
 - EARL MISLIN Bernard : 189 957,14 €
 - SARL TPLEG : 62 400,00 €
- Les crédits nécessaires seront inscrits au budget annexe ZAID 2019.

**Point n° 07 : PARC D'ACTIVITES DE LA PLAINE D'ALSACE TRANCHE 1b :
VENTE D'UN TERRAIN A LA SCI AQUILA**

Par délibération en date du 13 septembre 2018, le Conseil de Communauté a approuvé la vente du lot D de la tranche 1a du Parc d'Activités de la Plaine d'Alsace à la SCI AQUILA pour l'installation de la Société Inter-Logistic Europe.

La vente a été conclue le 18 septembre 2018 dernier et l'acte de vente prévoit une option de réservation complémentaire sur un lot, attenant au lot D, d'une surface d'environ 34,65 ares qui serait allotie dans le cadre de l'aménagement de la tranche 1b du Parc. Ce terrain doit

permettre à la société de réaliser une extension de son bâtiment initial pour répondre à ses besoins de développement.

Les travaux de viabilisation de cette tranche 1b étant réalisés, un procès-verbal d'arpentage a été réalisé et le lot, objet de la réservation, a été cadastré selon les références suivantes : section 48 n° 312/33, d'une surface totale de 36,74 ares.

La société souhaite d'ores et déjà réaliser l'extension prévue initialement et sollicite ainsi la Communauté de Communes pour l'acquisition de cette parcelle.

Aussi je vous propose de céder cette parcelle nouvellement créée cadastrée section 48 n° 312/33 d'une surface de 36,74 ares à la SCI AQUILA.

Le prix de vente a été convenu à 128 590 € HT (cent vingt-huit mille cinq cent quatre-vingt-dix euros hors taxes).

Les frais d'acte seront à la charge de l'acquéreur.

Le prix sera payable dans un délai de quinze jours suivant la signature de l'acte authentique.

Après délibération,

***Le Conseil de Communauté,
à l'unanimité,***

Vu l'avis de France Domaine en date du 12 mars 2018,

- Décide de la vente de la parcelle cadastrée section 48 n°312/33, d'une surface de 36,74 ares, à la SCI AQUILA, au prix de 128 590 € HT, avec la faculté de se substituer, totalement ou partiellement toute personne physique ou morale, qu'elle souhaitera, aux charges et conditions prévues dans la présente délibération. Il est précisé que les frais d'acte seront à la charge de l'acquéreur.
- Autorise le Président ou le Vice-Président délégué, avec faculté de se substituer, à signer l'acte authentique de vente,
- Autorise le Président ou le Vice-Président délégué, avec faculté de se substituer, à signer tous actes et documents nécessaires à intervenir.

Point n° 8 – ORDURES MENAGERES : MARCHE DE SERVICE POUR L'EXPLOITATION DES DECHETTERIES INTERCOMMUNALES

Les travaux de rénovation et d'agrandissement de la déchetterie d'Oberhergheim sont en cours et devront s'achever au courant du premier semestre 2019.

Les marchés d'exploitation des déchetteries doivent donc être renouvelés afin de réintégrer l'exploitation des deux déchetteries.

Une consultation pour l'exploitation des déchetteries intercommunales a été mise en œuvre dans le cadre d'un appel d'offre ouvert.

La procédure s'est déroulée selon les étapes suivantes :

L'avis d'appel public à concurrence a été envoyé le 29 octobre 2018. La remise des offres a eu lieu le 5 décembre 2018.

La Commission d'Appel d'Offres s'est réunie le 21 janvier 2019 pour procéder à l'attribution des offres.

Les prestations sont réparties en 4 lots qui font l'objet de marchés séparés.

Après analyse des offres, la Commission d'Appel d'Offres propose d'attribuer les marchés de services pour l'exploitation des déchetteries intercommunales, comme suit :

Intitulé	Durée du marché	Titulaire	Montant annuel HT
Lot 1 : exploitation de la déchetterie d'Ensisheim et d'Oberhergheim	3 ans renouvelable 2 fois 1 an	COVED	609 817,00€
Lot 2 : évacuation et traitement des déchets verts	3 ans renouvelable 2 fois 1 an	SUEZ ORGANIQUE	35 800,00€
Lot 3 : évacuation et traitement du plâtre	3 ans renouvelable 2 fois 1 an	COVED	14 400,00€
Lot 4 : nouvelles filières	3 ans renouvelable 2 fois 1 an	SCHROLL	25 693,00€

Après délibération,

*le Conseil de Communauté,
à l'unanimité,*

- **approuve** les propositions susvisées
- **autorise** le Président à signer toutes les pièces administratives afférentes au marché.

Point n° 09 – DIVERS ET INFORMATION

- Conseil de communauté le mardi 26 mars 2019 à Ensisheim : CA 2018 et Budget primitif 2019
- Débat républicain le lundi 04 mars 2019 à 19h30 salle polyvalente de Hirtzfelden.

Puis plus personne ne demandant à prendre la parole, Monsieur Michel HABIG Président, clôt la séance à 21 h 00. Madame Corinne SICK, Maire d'Oberhergheim, invite l'assemblée au verre de l'amitié.

**Tableau des signatures pour l'approbation du procès-verbal des délibérations du conseil communautaire de la Communauté de Communes du Centre Haut-Rhin
Séance du 19 février 2019**

Ordre du jour :

- Point 01** - Approbation du procès-verbal de la séance du 06 décembre 2018
- Point 02** - Désignation du secrétaire de séance
- Point 03** - Délégation de compétence au Président
- Point 04** - Rapport d'Orientations Budgétaires
- Point 05** - Pôle Ill-Thur à Ensisheim vente de terrain à la SCI MAXIFER
- Point 06** - Parc d'Activités de la Plaine d'Alsace : indemnités exploitants agricoles suite à acquisition de terrains
- Point 07** - Parc d'Activités de la Plaine d'Alsace tranche 1b : Vente de terrain à la SCI AQUILA
- Point 08** - Ordures ménagères : Marchés de service pour l'exploitation des déchetteries intercommunales
- Point 09** - Divers et informations

Communes	Titulaires	Procurations	Signatures
BILTZHEIM	VONAU Gilbert		
	GUIGNOT Alain		
ENSISHEIM	HABIG Michel		
	ELMLINGER Carole		
	KREMBEL Philippe		
	SCHMITT Muriel	G. COADIC	
	HEGY Patrice		
	COADIC Gabrielle		
	MARETS Patric		
	MISSLIN Christine		
	SANJUAN José		
MEYENHEIM	BOOG Françoise	A.FURLING	
	FURLING Armand		

Communes	Titulaires	Procurations	Signatures
	MASSON Laurence		
MUNWILLER	WERNER Patrice		
	MENAUT Philippe		
NIEDERENTZEN	WIDMER Jean-Pierre		
	ALBRECQ Antoine		
NIEDERHERGHEIM	MOSER Gilbert		
	ZEMB Alain		
OBERENTZEN	MATHIAS René		
	BRENDLE Bernard		
OBERHERGHEIM	SICK Corinne		
	LAPP Philippe		
	MULLER Bernard		
REGUISHEIM	HOEGY Bernard		
	METZGER Fabienne		
	PAULUS Frank		